

APPEL À CANDIDATURE

POUR UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION LITTÉRAIRE

Depuis 2000, la médiathèque les silos mène des actions de valorisation de la littérature contemporaine dans le chef-lieu du département de la Haute-Marne, à Chaumont, ville de 23 000 habitants au cœur d'une agglomération regroupant 63 communes pour une population de près de 46 000 habitants.

25 ans qui témoignent d'une vie littéraire ambitieuse, moderne et vivante. En tout, ce sont plus de 600 écrivains et illustrateurs, auteurs de renom et auteurs émergents qui sont venus à Chaumont, aux silos, en librairie, en établissements scolaires ou sous le chapiteau du Salon du livre de Chaumont pour présenter leur travail, débattre et rencontrer leurs lecteurs.

Chaque année, un thème nouveau est exploré et l'originalité de cette fête du livre est de souligner les liens entre la littérature et d'autres disciplines : la nature, le sport, le patrimoine et la diversité pour ces dernières années.

Pour la 21^e édition du Salon du livre de Chaumont, du 29 au 31 mai 2026, la thématique retenue est l'eau. Aux côtés de romanciers seront invités des essayistes, scénaristes, dessinateurs de bandes dessinées, auteurs et illustrateurs pour la jeunesse afin de partager les inspirations et débats d'idées que ce thème nourrit chez eux.

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

Par ce dispositif, la Ville de Chaumont souhaite valoriser sa politique du livre et de la lecture et contribuer à son attractivité et au développement de la culture pour tous, en lien avec le Salon du livre de Chaumont qui se tiendra du 29 au 31 mai 2026 :

- en soutenant la création littéraire en proposant des conditions favorables au travail d'écriture de l'artiste et en mettant en avant son expérience lors du Salon du livre de Chaumont.
- en favorisant la rencontre entre le public et la création littéraire contemporaine sur la thématique, via des actions culturelles au sein de la médiathèque et de son réseau de partenaires, principalement auprès des structures œuvrant auprès des personnes éloignées du livre et de la lecture et des établissements scolaires ou universitaires.

Une restitution des actions culturelles et de médiation est envisagée lors du Salon du livre de Chaumont, du 29 au 31 mai 2026. Elle est à définir de manière concertée par l'auteur/l'autrice et le porteur du projet.

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

Cette résidence est ouverte aux auteurs et autrices de tout genre littéraire (album, roman, poésie, théâtre, bande dessinée, nouvelles) ayant déjà publié un ouvrage en langue française à compte d'éditeur et pour l'édition papier, à plus de 500 exemplaires (300 pour les poètes), depuis moins de 5 ans, par une maison d'édition ayant publié plus de 3 auteurs différents. Cette résidence portera une attention particulière aux jeunes créateurs.

L'auteur/l'autrice doit mener un travail personnel d'écriture, de traduction ou d'illustration. Le projet de l'auteur/l'autrice doit être personnel et non achevé.

L'auteur/l'autrice travaillera sur le thème de l'eau. Toute latitude est laissée à l'auteur/l'autrice pour appréhender le sujet.

La sélection de l'auteur/l'autrice est réalisée par un jury composé de professionnels du secteur culturel local, des membres des structures organisatrices et des institutions partenaires, sur présentation d'un dossier comprenant :

- une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur/l'autrice ;
- une bibliographie ;
- une lettre de candidature ;
- une note d'intention sur le projet d'écriture ;
- une note d'intention sur le projet d'actions culturelles et de médiation auprès du public, – **elle devra comprendre un volet scolaire et un volet en direction des publics éloignés du livre et de la lecture** – , ainsi que sur la forme de la restitution envisagée ;
- une présentation de son expérience d'action culturelle publique ;
- un contrat d'édition conforme au code de la propriété intellectuelle sur l'une de ses précédentes parutions.

L'auteur/l'autrice doit formuler un projet détaillé et pertinent, en phase à la fois avec sa bibliographie et avec la thématique de l'eau. L'auteur/l'autrice y expliquera l'originalité de son projet de création et la cohérence de son projet avec son parcours antérieur.

Le dossier devra être envoyé, **le 13 septembre 2025 au plus tard**, par voie numérique ou postale à l'adresse suivante :

Mme Sandrine BRESOLIN
Médiathèque Les silos
7-9 avenue Foch
52000 CHAUMONT
sbresolin@ville-chaumont.fr

DURÉE ET DATES DE LA RÉSIDENCE

La résidence a lieu entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2026, pour une durée de 2 mois consécutifs ou non.

Elle comprendra un séjour dans la commune de Pléneuf-Val-André, située dans le département des Côtes-d'Armor, en région Bretagne, du 23 au 27 mars 2026, avec des actions de médiation auprès de lycéens chaumontais en séjour découverte.

L'auteur/l'autrice se verra également dans l'obligation d'être présent du 29 au 31 mai 2026 lors de la 21^e édition du Salon du livre de Chaumont.

ACTIVITÉS DE L'AUTEUR EN RÉSIDENCE

L'auteur/l'autrice consacrera 70% du temps de résidence à la conduite de son projet personnel de création et 30% du temps de résidence à des actions de médiation (ateliers de pratique artistique, lecture, rencontres et débats...). Ces actions se feront principalement en partenariat avec des structures travaillant en direction des personnes empêchées ou éloignées du livre et de la lecture et des scolaires, notamment les lycéens rencontrés à Pléneuf-Val-André. Ce temps pourra se décliner sous forme de rencontres, lectures, ateliers de pratique artistique, etc. en fonction des publics et les différentes structures partenaires.

CONDITIONS FINANCIÈRES

La Ville de Chaumont versera des droits d'auteur au résident à hauteur de **4 800€ bruts** pour l'ensemble de la résidence. Elle prendra en charge deux déplacements aller et retour en train, entre le domicile de l'artiste et Chaumont. Elle prendra également en charge les frais de déplacement à Pléneuf-Val-André pour le séjour du 23 au 27 mars 2026. Pour les autres déplacements liés aux interventions sur le territoire chaumontais, l'artiste sera généralement accompagné et véhiculé par les référents.

Tous les autres frais de déplacement de l'artiste de son domicile au lieu de résidence seront à sa charge.

L'artiste prendra lui-même en charge sa restauration :

- à l'exception de certains repas qui suivront des actions de médiation et qui seront pris en charge par la structure accueillante
- à l'exception des repas à Pléneuf-Val-André qui seront pris en commun avec les lycéens et les professeurs.

Un budget complémentaire pourra également être consacré par la Ville de Chaumont aux frais de restitution de la résidence.

LIEU D'HÉBERGEMENT

L'auteur/l'autrice sera accueilli à Chaumont dans un logement meublé mis à disposition par la Ville de Chaumont avec un coin cuisine.

Lors du séjour à Pléneuf-Val-André, l'auteur/l'autrice sera logé en chambre individuelle avec salle d'eau au Château Tanguy à Pléneuf-Val-André.

FRAIS ET ÉQUIPEMENT À LA CHARGE DE L'AUTEUR

L'auteur/l'autrice aura notamment à sa charge directe les déplacements locaux, les frais de nourriture (sauf pendant son séjour à Pléneuf-Val-André), le téléphone et la papeterie. Le véhicule et l'ordinateur ne lui seront pas fournis.

ENGAGEMENTS CONSÉCUTIFS À L'OBTENTION DE LA RÉSIDENCE

Mention devra être faite de l'obtention de cette bourse sur toute publication issue de cette résidence.

Le travail de médiation réalisé au cours de la résidence devra faire l'objet d'une restitution lors du 21^e Salon du livre de Chaumont, du 29 au 31 mai 2026.

PLANNING DE LA RÉSIDENCE

Juillet 2025

Appel à projet de résidence d'écriture

Septembre 2025

Sélection du projet et du résident

Octobre 2025

Définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation culturelle.

Une convention de résidence sera établie entre les parties, détaillant les objectifs recherchés, le projet de création, le programme d'actions culturelles et pédagogiques, le calendrier complet, le budget prévisionnel et les moyens matériels mis à disposition.

Entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2026, 2 mois consécutifs ou non

Période de résidence de l'auteur/l'autrice ponctuée d'interventions publiques

Du 29 au 31 mai 2026

Restitution de la résidence avec présence obligatoire du 29 au 31 mai 2026 au 21^e Salon du livre de Chaumont

CONTACTS

Sandrine Bresolin

Directrice de la médiathèque

Déléguée générale du Salon du livre de Chaumont

06 30 77 12 22

sbresolin@ville-chaumont.fr